



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-229 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Thierry MARTY, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, président,

Vu les dispositions de l'article L 270 du code électoral, des articles L 2121-4 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission, en date du 16 mai 2017, de Madame Fabienne ROCHER, en tant que conseillère municipale et conseillère communautaire, titulaire de la commune de Libourne,

Considérant Madame Monique MEYNARD, suivante de liste en qualité de conseillère municipale, a été installée lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2017,

Considérant que Madame Monique MEYNARD remplit les conditions de l'article 273-10 du Code électoral pour être conseillère communautaire,

Vu l'avis du Bureau du 18 septembre 2017,

Le Conseil communautaire procède à l'installation de Madame Monique MEYNARD, en qualité de conseillère communautaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-230 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 26 JUIN 2017

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 28 août 2017

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

B-2017-08-042 : Engagement de la Cali dans l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive (TEPOS) Nouvelle-Aquitaine » lancé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'engagement de La Cali dans le dispositif TEPOS issu de l'appel à projet « TEPOS Nouvelle-Aquitaine »
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

B-2017-08-043 : Adhésion de La Cali à l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Cali à l'association ARB Nouvelle-Aquitaine,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2017-08-044 : Convention d'objectifs et de financements avec la CAF et la MSA de la Gironde pour l'ensemble des structures de la Cali au 1er janvier 2017

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financements regroupant l'ensemble des structures d'accueils petite enfance (établissements d'accueil du jeune enfant), enfance (accueil de loisirs sans hébergement) et jeunesse (espaces jeunes).

JEUNESSE

Rapporteur : Madame SABINE AGGOUN

B-2017-08-045 : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : convention d'objectifs et de financements avec la CAF et la MSA de la Gironde

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY**B-2017-08-046 : Mise à disposition de personnel entre la Cali et la Mairie de Coutras – renouvellement**

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la Mairie de Coutras pour dispenser des cours de rugby auprès des scolaires à raison de 6 heures hebdomadaires en moyenne pour une période allant du 1^{er} septembre 2017 au 7 juillet 2018 inclus,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition individuelle annexée.

B-2017-08-047 : Mise à disposition de personnels entre La Cali et la Ville de Libourne

A l'**unanimité** (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

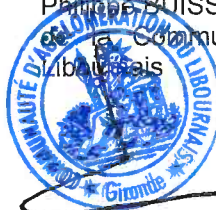
- d'accepter la poursuite de la mutualisation de certains services, par le biais des mises à disposition des agents aux tableaux ci-avant
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition afférentes.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant étendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournaise





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-231 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

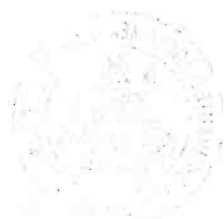
Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance



ADMINISTRATION GENERALE**APPROBATION DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE CAMIAC ET SAINT DENIS
DE RETRAIT DU PÉRIMÈTRE DE LA CALI**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté des communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigeau, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté des communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une Communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde en date du 28 mars 2016,

Vu les délibérations de la commune de Camiac et Saint Denis en date du 19 juin 2017,

Vu le CGCT et notamment ses articles L 5211-19 et L5211-25-1,
Vu l'article 173 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'article 1638 quinquies du CGI,

En raison de son appartenance à l'aire d'influence de la Communauté des communes du Créonnais, le Conseil municipal de Camiac et Saint Denis a décidé de demander son retrait de la Communauté d'agglomération du Libournais et son rattachement à la Communauté des communes du Créonnais,

Il convient donc de mettre en œuvre la procédure de sortie prévue au CGCT. Le Conseil municipal requiert ainsi l'application de la procédure de droit commun. Celle-ci permet à la commune d'intégrer une nouvelle intercommunalité sous réserve de :

- l'accord de La Cali à la majorité simple,
- l'accord des 2/3 au moins des Conseils municipaux représentant des communes dont la population représente au moins la moitié de la population de la communauté, ou l'inverse, dont le Conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle représente plus du 1/4 de la population.

Ces délibérations sont prises à la majorité simple des Conseils municipaux.

L'absence de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire vaut délibération de refus de sortie de la commune.

Le Préfet prend ensuite un arrêté actant le retrait de la commune et modifiant les statuts de la Communauté de sortie.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (63)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'approuver la demande le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis de la Communauté d'agglomération du Libournais ;
- d'approuver sa demande de rattachement au périmètre de la Communauté des communes du Créonnais.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-232 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVÉAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADA , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**RÉGULARISATION DE LA VENTE DU BÂTIMENT DE L'ETAT MAJOR À LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE VAUBAN**

 Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte authentique de vente de la caserne Lamarque de l'État à la commune de Libourne en date du 18 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali autorisant l'acquisition du bâtiment de l'Etat major en date du 18 décembre 2013,

Vu l'acquisition authentique de vente de la caserne Proteau de l'État à la commune de Libourne en date du 28 novembre 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali autorisant la cession du bâtiment de l'État Major à la société Financière Vauban en date du 13 décembre 2016 ;

Vu l'avis n° 2016-243V3214 du 22 novembre 2016 de la Direction régionale des Finances publiques ;

Vu le courrier de la Direction régionale des Finances publiques du 6 septembre 2017 ;

Considérant ce qui suit :

Le 13 décembre 2016, le Conseil communautaire a autorisé la cession à la Financière Vauban, ou à toute personne morale s'y substituant, la parcelle CL 477 d'une superficie de 3 955 m² au prix de 1 100 000 €, net vendeur.

Par requête enregistrée le 25 avril 2017, un groupement d'hôteliers a introduit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux pour excès de pouvoir, en développant des moyens tenant notamment à l'irrégularité de la délibération.

Par ailleurs, il a été fait le constat d'une nécessité de communiquer et d'explicitier l'avis de la Direction régionale des Finances publiques, ainsi que de présenter les clauses, dont certaines n'étaient pas encore finalisées lors de la délibération du 13 décembre 2016, contenues dans la promesse unilatérale de vente conclue entre La Cali et la Financière Vauban.

Afin de renforcer la sécurité juridique de la cession des casernes, il est proposé au Conseil communautaire de confirmer ladite délibération.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de confirmer sa délibération en date du 13 décembre 2016 autorisant la cession à la Financière Vauban, ou à toute personne morale s'y substituant, de la parcelle n° CL 477, pour une superficie de 3 955 m², au prix de 1 100 000€, net vendeur,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié,
- d'autoriser la société Financière Vauban, ou à toute personne morale se substituant, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et/ou de construction, d'aménagement sur le site des casernes.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AQUITAINE-
LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE - PÔLE GESTION PUBLIQUE,

Division DOMAINE

24, RUE FRANÇOIS DE SOURDIS - BP 908 33060 BORDEAUX CEDEX

Mail. : drfip33.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Bordeaux, le 6 septembre 2017

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

à

Affaire suivie par : Cécile ULLRICH, Resp. de la division Domaine

☎ : 05 56 90 50 60 ☎ : 05 56 90 50 79

cecile.ullrich@dgfip.finances.gouv.fr

Mairie de Libourne
PÔLE STRATÉGIE URBAINE ET RAYONNEMENT CULTUREL
HOTEL DE VILLE BP 200
33505 LIBOURNE CEDEX

Réf. : votre courrier du 10 août 2017

A L'ATTENTION DE MME VOISIN-CHADOIN

Objet : ESOG - Evaluation de l'État Major, propriété de la CALI

Vous avez par courrier du 10 août 2017 appelé mon attention sur les recours qui avaient été déposés auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux contre les délibérations de la commune de Libourne et de la Cali autorisant la cession des casernes, et contre la promesse de vente signée entre les parties le 27 janvier 2017.

Afin de lever cet obstacle, vous souhaitez que le Domaine précise certains éléments de l'évaluation 2016-243V3214 du 22 novembre 2016.

Pour mémoire, l'État a successivement cédé, les 18 décembre 2013 et 28 novembre 2016, à la commune de Libourne, les casernes Lamarque et Proteau.

La ville a ensuite saisi le Domaine afin de connaître la valeur de cet ensemble immobilier dans la perspective d'une revente à la Financière Vauban. L'évaluation du 22 novembre 2016 est donc établie conformément au projet urbain de la Financière.

Or, il s'est avéré que l'État Major avait été cédé par la ville à la Cali à l'issue de la cession de la caserne Lamarque de 2013, qui va directement le céder à la Financière.

Cette information n'étant pas connue du Domaine, l'évaluation du 22 novembre n'a pas déterminé de valeur spécifique à l'État Major. Elle se calque sur le découpage du projet urbain et établit une valeur de 1.050.000 euros pour les 13.228 m² correspondant à l'assise de l'hôtel 5*, dont l'État Major. Or, cette assise foncière est très supérieure à la parcelle de l'État Major, ce qui fait l'objet des recours que vous évoquez.

Je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

- L'évaluation de l'État Major seul et en l'état d'usage n'est plus pertinente dès lors qu'un projet urbain se développe sur le site des casernes .

- Pour autant, bien qu'il en soit l'essence même, l'État Major ne peut être évalué seul en tant qu'hôtel 5* ; il est nécessaire qu'il dispose d'une assise foncière alentour qui lui permet de répondre aux normes d'un établissement de cette catégorie.



- J'ajoute que le foncier autour de l'État Major n'a pas de valeur intrinsèque : d'une part les abords de l'Etat Major ne peuvent être construits compte tenu de la qualité architecturale et de la protection patrimoniale de ce bâtiment, d'autre part il supporte des bâtiments (24 et 45) qui ont vocation à être détruits et ne sont pas facteur de plus-value.

- Ainsi, il convient de considérer que l'évaluation de 1.050.000 euros relative à la parcelle bleue du plan correspond à une évaluation de l'État Major terrain intégré.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Responsable du Pôle Gestion Publique,
Par procuration

Yves JULIEN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-233 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVÉAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**DÉLÉGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

 Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.007 en date du 9 janvier 2017 par laquelle le Conseil a délégué au Président certaines attributions,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président, les Vice-Présidents ou le Bureau dans son ensemble, à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives et de soumettre au Conseil communautaire les questions dont l'enjeu est démontré pour le territoire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner à Monsieur le Président une partie des délégations prévues par la loi en application de l'article L.5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président propose de compléter les délégations du Conseil communautaire le concernant en précisant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis du Bureau en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de compléter la délégation n° 5 à Monsieur Le Président comme suit : « 5- Créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et les actes afférents à l'exécution des régies de recettes et de dépenses , »
 - d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer une partie de ses attributions ci-dessous déléguées à un ou plusieurs Vice-Présidents,
- Monsieur le Président rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Rappel des pouvoirs délégués par délibération n° 2017.01.007 en date du 9 janvier 2017 :

- 1- Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi qu'octroyer des garanties d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public,
 - 2- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,
 - 3- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 - 4- Accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance,
 - 5- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et les actes afférents à l'exécution des régies de recettes et de dépenses,
 - 6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions et de charges,
 - 7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €, ainsi que la mise en réforme des biens,
 - 8- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - 9- Intenter au nom de la communauté toutes les actions en justice pour tout contentieux intéressant la communauté tant en défense qu'en recours et devant toute juridiction y compris le droit de se constituer partie civile,
 - 10- Procéder à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 3 000 000 € ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs index,
 - 11- Signer les conventions relatives à la délégation de compétence des services de transport scolaires avec les Autorités Organisatrices de Transport de second rang (AO2) sur le territoire de La Cali,
 - 12- Valider les programmes d'opérations d'investissement,
 - 13- Signer les autorisations de domiciliation relatives aux ventes de terrains des zones d'activités économiques,
 - 14- Signer les déclarations préalables pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions,
 - 15- Signer tous les actes afférents à la démarcation, et aux calculs des superficies des propriétés foncières, notamment le bornage, l'arpentage et la clôture,
 - 16- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,
 - 17-Signer les conventions relatives à l'accueil des collaborateurs bénévoles,
 - 18-Signer les accords ou les conventions cadre avec la CAF et la MSA dans les domaines de la petite enfance, enfance et jeunesse,
- d'autoriser Madame/Monsieur la/le Président(e) à subdéléguer une partie de ses attributions ci-dessous déléguées à un ou plusieurs Vice-Présidents,

- Madame/Monsieur la/le Président(e) rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libourais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-234 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**DÉLÉGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

 Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigeon, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.004 en date du 9 janvier 2017 relative à l'élection des Vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.007 en date du 9 janvier 2017 par laquelle le Conseil a délégué au Président certaines attributions,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.015 en date du 31 janvier 2017 par laquelle le Conseil a délégué au Bureau certaines attributions,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président, les Vice-Présidents ou le Bureau dans son ensemble, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives et de soumettre au Conseil communautaire les questions dont l'enjeu est démontré pour le territoire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner au Bureau une partie des délégations prévues et autorisées par la loi en application de l'article L.5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président propose de compléter les délégations du Conseil communautaire au Bureau en précisant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis du Bureau en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de déléguer au Bureau, pour la durée de son mandat, en complément des pouvoirs délégués par délibération n° 2017.01.015 en date du 31 janvier 2017 :

- 1- La vente des lots des zones d'activités économiques,
- 2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions afférentes,
- 3- Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le patrimoine communautaire (permis de construire, déclarations préalables...),
- 4- Les accords de partenariats entre La Cali et des entités publiques et/ou privées, en dehors de toute relation soumise à la réglementation de la commande publique, ayant une incidence financière nulle ou d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
- 5- Les conventions de gestion et leurs avenants avec les communes dans le cadre des transferts de compétences,
- 6- Les adhésions et les affiliations à des organismes (autres qu'établissements publics),
- 7- Les chartes et les règlements intérieurs de structures accueillant du public ou de services communautaires,
- 8- Les conventions de mise à disposition de personnel,
- 9- La prise en charge de frais de déplacement de personnalités qualifiées extérieures invitées à un jury de recrutement,
- 10- La prise en charge de frais de déplacement des agents stagiaires au CNFPT,
- 11- Les adhésions au contrat de prévoyance, à la médecine du travail,
- 12- L'instauration de régime d'astreintes et de permanences,
- 13- Le recrutement de vacataires,
- 14- Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité,
- 15- L'approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- 16- Les modalités de prise en charge du CET (Compte Épargne Temps),
- 17- Les avantages en nature, frais liés et tout acte afférent aux mandats spéciaux des élus et les dispositions prévues à l'article L 5211-13-1 du CGCT,
- 18- L'acceptation des créances irrécouvrables et éteintes,
- 19- Le principe d'amortissement des subventions d'équipement et des biens ainsi que la fixation des durées d'amortissement,
- 20- La désaffectation et le déclassement de biens,
- 21- L'octroi de bourses et prix.

D'ajouter les pouvoirs suivants,

- 22- La prise en charge des indemnités pour les jurys de musique,
- 23- La prise en charge des frais de déplacements des collaborateurs bénévoles,
- 24- Les conventions de servitude sur le domaine public et privé,
- 25- La désignation du titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle (licence 3 – diffusion),
- 26- La désignation des représentants aux organismes auxquels La Cali adhère.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-235 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUXEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRASSE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

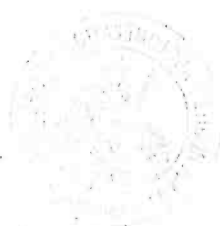
Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance



ADMINISTRATION GENERALE**CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA CALI ET LA VILLE DE LIBOURNE - ANNÉE 2017**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le schéma de mutualisation adopté le 17 décembre 2015 par le Conseil communautaire,

Vu les conventions d'organisation et de remboursement entre la Ville de Libourne et La Cali en date du 9 août 2012, du 5 décembre 2013, du 11 juin 2014, du 9 avril 2015 et du 7 mars 2016,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, La Cali et la Ville de Libourne peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » en ajustant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire et de la Ville de Libourne, hors services et équipements transférés qui font l'objet de procès verbaux de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains
 - Service de la voirie liée au transport urbain Calibus,
 - Service mécanique,
 - Service culturel dans le cadre de l'action Petit Spect'acteurs.
- Moyens matériels
 - Poste de distribution de carburant des ateliers municipaux,
 - Garage municipal,
 - Transport des élèves vers l'école multi-sports,
 - Gestion urbaine et sociale de proximité.

Un bilan d'exécution 2016 concernant l'utilisation des services et équipements est disponible auprès du secrétariat général.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (64)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention entre la Ville de Libourne et notre établissement public.

Imputations budgétaires :
 chapitre 011 – compte 62878
 chapitre 70 – compte 70875

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

2017-09-236 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVÉAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADA , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Sébastien LABORDE, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**MODIFICATIONS STATUTAIRES : RESTITUTION AUX COMMUNES DES
COMPÉTENCES FACULTATIVES "MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES" ET
"ÉTUDES DE FAISABILITÉ SUR UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE
DE LECTURE PUBLIQUE"**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération du Libournais issue de la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud Libournais et de l'extension aux communes de Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigeon, Saint Quentin de Baron, Tizac de Curton.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L 5211-41-3 III instituant la possibilité à l'organe délibérant du nouvel établissement public de coopération intercommunale, de décider la restitution aux communes des compétences facultatives, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion. Cette restitution vaut modification des statuts. Les statuts seront mis à jour par arrêté préfectoral.

Pour les biens afférents à ces compétences, en vertu de l'article L 5211-25 du Code général des collectivités territoriales, les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence. Il faut qu'un accord entre les communes concernées et l'établissement public de coopération intercommunale soit acté par délibération concordante, accompagné d'un procès-verbal listant les biens concernés.

La Communauté d'agglomération du Libournais a exprimé le souhait de restituer les compétences facultatives :

- « Mise en réseau des bibliothèques »,
- « Études de faisabilité sur une politique communautaire en matière de lecture publique ».

Cette position a été actée à l'occasion du Comité de pilotage du 20 septembre 2016 relatif à la fusion-extension avec la Communauté de communes du Sud Libournais et les communes concernées du Brannais.

Il apparaît nécessaire que les communes de l'ancienne Communauté d'agglomération du Libournais se voient restituer ces compétences facultatives afin de maîtriser l'intégralité de la politique de lecture publique, et notamment les communes du secteur de Guîtres pour le fonctionnement du réseau informatique existant sur ce territoire. Elles peuvent ainsi développer les services qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour leurs habitants, et s'entendre pour assurer la continuité du service, voire son extension à de nouvelles communes. Pour permettre cette continuité, la Communauté d'agglomération restitue également le matériel informatique et le mobilier dont elle a la propriété.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de restituer les compétences facultatives citées ci-dessus à l'ensemble des communes de l'ancienne Communauté d'agglomération (Abzac, Bayas, Bonzac, Camps sur l'Isle, Chamadelle, Coutras, Génissac, Gours, Guîtres, Lagorce, Lalande de Pomerol, Le Fieu, Les Billaux, Les Eglisottes et Chalaures, Les Peintures, Libourne, Maransin, Moulon, Pomerol, Porchères, Puynormand, Sablons, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Denis de Pile, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Saint Médard de Guizières, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Seurin sur l'Isle, Savignac de l'Isle, Tizac de Lapouyade),
- de restituer le mobilier et le matériel informatique installé dans les communes concernées pour le fonctionnement du réseau informatique des bibliothèques selon les listes présentées en annexes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier cette délibération aux communes concernées afin que la restitution du mobilier et du matériel informatique soit actée par délibération concordante,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Annexe 1 : Matériel installé dans les bibliothèques mises en réseau.

Commune	Type de matériel	Quantité	Prix d'achat	Total
Bayas	Poste PC	1	656,72 €	656,72 €
	Imprimante multifonction	1	572,64 €	572,64 €
	Douchette code barres	1	191,36 €	191,36 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Guîtres	Poste PC	4	656,72 €	2 626,89 €
	Imprimante multifonction	1	572,64 €	572,64 €
	Douchette code barres	2	191,36 €	382,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	2	322,60 €	645,20 €
	Chaise coque	2	56,82 €	113,64 €
Lapouyade	Poste PC	2	656,72 €	1 313,44 €
	Imprimante multifonction	1	572,64 €	572,64 €
	Douchette code barres	1	191,36 €	191,36 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Chaise coque	2	56,82	113,64 €
Maransin	Poste PC	2	656,72 €	1 313,44 €
	Imprimante multifonction	1	572,64 €	572,64 €
	Douchette code barres	1	191,36 €	191,36 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Saint Denis de Pile	Poste PC	5	656,72 €	3 283,62 €
	Imprimante multifonction	1	316,80 €	316,80 €
	Douchette code barres	4	191,36	765,44 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	4	322,60 €	1 290,40 €
	Chaise coque	4	56,82 €	56,82 €
	Serveur bibliothèque SIGB	1	2 565,54 €	2 565,54 €
	Serveur web	1	797,61 €	797,61 €
	Disque dur externe de sauvegarde	1	117,21 €	117,21 €
	Licence serveur	1	4 787,00 €	4 784,00 €
	Coffret d'isolation	1	1 614,00 €	1 614,00 €
	Coffret Netasq	1	1 335,40 €	1 335,40 €
	Onduleur	1	162,00 €	162,00 €

Annexe 2 : Matériel installé dans les mairies avec point d'accès numérique.

Commune	Type de matériel	Quantité	Prix d'achat	Total
Bonzac	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Lagorce	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Sablons	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Saint Ciers d'Abzac	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Saint Martin de Laye	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Saint Martin du Bois	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Savignac de l'Isle	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €
Tizac de Lapouyade	Poste PC consultation	1	656,72 €	656,72 €
	Présentoir	1	138,25 €	138,25 €
	Table	1	322,60 €	322,60 €
	Chaise coque	1	56,82 €	56,82 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

